

est extrêmement bas pour un pêcheur à la ligne traînante. Environ 54 p. 100 des titulaires de permis, selon le rapport, vendraient pour moins de \$500 de saumon au cours d'une saison.

Quiconque connaît la pêche qui se pratique sur le littoral de la Colombie-Britannique sait qu'on demande des permis commerciaux pour bien des raisons. Un bon nombre des requérants sont ce qu'on appelle des gens qui ont un à-côté. Ma province a connu ces quelques dernières années un certain nombre de différends ouvriers. Que les bûcherons soient en grève et vous les voyez le lendemain se donner du bon temps à la pêche. Ils ont obtenu un permis commercial et ils sont considérés comme des pêcheurs marchands.

Autre groupe: les employés de bureau et autres qui aiment la pêche et comptent se rembourser d'une partie de leurs frais en vendant leurs prises. Mentionnons aussi les propriétaires de bateaux de plaisance qui font état de leurs permis de pêche pour réclamer l'exemption de la taxe de vente sur les pièces et l'équipement du bateau aussi bien que sur l'outillage de pêche. Les femmes et les personnes à charge des pêcheurs constituent un autre groupe qui se sert de ces permis pour éluder l'impôt sur le revenu. Donc toute conclusion basée sur la statistique donnant la moyenne de ventes du pêcheur commercial n'est guère fondée. Les catégories dont j'ai parlé représentent peut-être le tiers des pêcheurs à la ligne traînante détenant un permis. Je suis certain que leur situation explique les minables revenus calculés par M. Sinclair.

Sa recommandation d'augmenter le prix des permis commerciaux et de porter à au moins \$40 les droits de permis d'un bateau n'est peut-être pas sans valeur, à condition qu'on accorde un traitement spécial aux pêcheurs indiens. Ces derniers n'ont pas les moyens de payer des droits aussi élevés et si la recommandation était adoptée, je pense que le pêcheur indien devrait être exempté des droits de permis.

Toutefois, la conclusion à laquelle est arrivé M. Sinclair et selon laquelle l'élimination des pêcheurs itinérants aboutira nécessairement à une augmentation des prises des pêcheurs de profession, cette conclusion, dis-je, n'est pas fondée, car une très forte proportion de ces derniers ne pêchent pas dans les mêmes régions que les sportifs et les pêcheurs itinérants. Par exemple, je crois que la plus grande partie des prises de saumon à la ligne traînante se fait au large de la côte de l'île de Vancouver, dans une région où la pêche sportive est très, très rare. Je crois en outre que la proposition tendant à restreindre les permis par un contrôle direct des pouvoirs publics devrait être écartée comme impossible

à mettre en vigueur par un gouvernement, sauf par un gouvernement totalitaire.

**M. Granger:** Monsieur le président, chaque année, lorsque le ministre des Pêcheries présente ses prévisions de dépenses, notre intérêt est piqué au vif, surtout nous qui venons d'une province qui durant bien des années—à vrai dire, depuis sa découverte—a compté uniquement ou en partie sur la pêche. Hier soir, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le rapport que le ministre a fait au comité. J'ai également écouté avec grand intérêt les observations du député de Gloucester, que je fais miennes entièrement.

Je tiens à dire d'emblée que tout ce que je proposerai et qui supposera des dépenses de l'État devra être interprété comme une demande de placement et non comme une demande de don. Autant que possible, tout ce que je proposerai sera du domaine des investissements. Je ne pense pas qu'il soit judicieux ou rationnel de demander l'appui financier de l'État simplement pour obtenir des fonds à dépenser. J'estime cependant que le gouvernement devrait envisager favorablement toute dépense qui est un investissement lui rapportant, pour ainsi dire, des dividendes.

Pour ce qui est des mesures d'encouragement de la pêche sur le littoral atlantique—il vaut peut-être mieux que je me borne à parler du Labrador et de Terre-Neuve—je suis convaincu que les affectations de fonds dans certains domaines représentent un investissement avantageux non seulement pour l'industrie de la pêche, surtout celle du littoral atlantique, mais pour l'ensemble de l'économie nationale. On a eu tendance—ce qui s'explique facilement—à sous-estimer certaines industries anciennes. L'industrie de la pêche existe depuis que le Canada existe. Avec les années, à mesure que le Canada, première colonie de la Grande-Bretagne, devenait la grande nation qu'il est aujourd'hui; à mesure que le Centre du pays s'industrialisait et devenait prospère, et que l'Ouest commençait à fournir au monde une denrée différente, on a donné de moins en moins d'importance à ce qui a été une grande industrie et à ce qui demeure encore une industrie de base. C'est cette industrie qui a été la première à produire de la nourriture dans le nouveau monde et, à mon avis, elle pourrait devenir bien plus importante qu'elle ne l'a jamais été dans le passé. La population de Terre-Neuve augmente de même que celle du reste du Canada. Il est donc important que les vieilles industries soient ranimées et qu'elles se développent, tout comme il importe d'encourager et d'étendre les nouvelles.

C'est pourquoi j'aimerais faire certaines propositions qui ont trait aux pêcheurs et à l'industrie de la pêche dans ma circonscription. J'espère que le ministre étudiera ces